



## **Déclaration du SE-Unsa à la CAPA « Avancement accéléré des Certifiés » du vendredi 21 mai 2021**

Madame la Rectrice,  
Monsieur le Secrétaire Général d'Académie  
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Administrative Paritaire  
Académique

Depuis le début de la crise sanitaire, nos collègues sont à l'œuvre pour soutenir la continuité pédagogique et pour permettre de garder les établissements ouverts. Depuis l'application des multiples modifications de protocoles dans la vie de l'établissement, qu'il s'agisse du respect des gestes barrières, de la restauration, des pauses, des études ou de l'internat, à la poursuite de leurs missions en faveur de la réussite de leurs élèves et du lien avec les familles, en passant par le suivi accru des décrocheurs, ou encore le renforcement de la sécurité des établissements en lien avec le risque attentats, l'ensemble des personnels est sur tous les fronts, et le plus souvent au pied levé.

La crise sanitaire a dégradé considérablement et durablement leurs conditions de travail en accroissant les risques psycho-sociaux de personnels épuisés.

Dans le cadre de l'amplification de la campagne de dépistage visant à ralentir la propagation du virus, les premières livraisons d'autotests réservés aux personnels viennent d'être réalisées dans les collèges et les lycées.

Au-delà du retard et des difficultés d'acheminement, le volume d'autotests quantifié par établissement est souvent en deçà de la réalité du volume de personnels de l'établissement.

A quelques semaines des résultats des mutations intra-académiques, nous rappelons une fois de plus notre opposition au profilage des postes. L'opacité sur les conditions de recrutement sur ces postes demeure. Les collègues ayant postulé sur ces SPEA nous font remonter qu'ils n'ont parfois aucun retour sur la prise en compte de leur demande et aucun entretien programmé. Le SE-Unsa réitère dans cette instance un traitement harmonisé et équitable sur l'ensemble de ces postes de l'Académie.

Enfin, le 27 mai seront étudiées les demandes de rupture conventionnelle pour les personnels de l'académie. Nous souhaiterions à l'issue de cette réunion d'harmonisation, avoir connaissance du nombre de demandes, les catégories de motifs de demandes, les tranches d'âges et surtout l'accompagnement RH prévu dans les cas de refus de ces demandes. A l'heure où la RH de proximité se met enfin en place dans les départements de manière effective et où les personnels font émerger des demandes relevant de ce champ, de plus en plus nombreuses, il nous semble essentiel au SE-Unsa d'accompagner et de répondre aux difficultés, voire à la souffrance professionnelle, certainement exacerbée par cette crise sanitaire mais surtout aggravée depuis 4 ans, selon nous, par une forme de maltraitance institutionnelle liée aux injonctions ministérielles répétées et un mépris des personnels qui s'affiche par le "quoi qu'il en coûte !" entre autres...

Après plus d'un an de crise sanitaire, à 6 semaines de la fin de l'année scolaire, il faut tourner la page du rythme infernal de l'Ecole sous covid pour que la rentrée 2021 soit enfin la rentrée d'après. Il appartient au Ministère de préparer l'Ecole à toutes les éventualités et de sortir enfin des adaptations au jour le jour.

Cette année marque la fin de l'étude paritaire de l'avancement des personnels enseignants et de leur employeur. A de nombreuses reprises, nous vous avons indiqué combien notre désaccord est immense sur cette disposition de la loi Fonction Publique. Même si –semble-t-il –le Ministère de l'Education nationale ne la souhaitait pas forcément, force est de constater qu'il a faiblement défendu ses intérêts, sa vision de la gestion des carrières de ses agents.

Chaque jour depuis 3 ans, l'institution jette un peu plus le discrédit sur la construction de l'école de la confiance voulue par notre employeur. Pour notre part, notre vision ne changera pas : le SE-UNSA déplore qu'il existe encore des quotas ou une limitation des avis «excellents» qui pourraient reconduire aux errements de l'ancien système d'évaluation. La mesure de notre valeur professionnelle se fait désormais à l'occasion de trois rendez-vous de carrière et s'appuie sur un référentiel de compétences unique ce qui met en évidence l'égale dignité du métier.

Nous regrettons qu'un certain nombre de collègues n'aient pas pu bénéficier de leur rdv de carrière à cause de la crise sanitaire actuelle. Ces enseignant.e.s devront bénéficier d'un regard attentif lors de leur prochain rdv carrière. Enfin, le SE-Unsa réaffirme son exigence du respect de l'équilibre hommes/femmes conformément à ses mandats et au principe de représentativité pour que les promotions soient à l'image du poids de chaque sexe pour tous les corps.

Dans le corps des certifiés, nous constatons une sous-représentation des hommes pour l'avancement accéléré des 7e et 9e échelons. En effet, si les hommes représentent environ 28 % des effectifs, ils ne représentent que 25 % des bénéficiaires de l'avancement accéléré.